

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-trois le seize novembre à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Xavier TASSEL, Maire en exercice.

Etaient présents :

Xavier TASSEL, Maire en exercice ;

Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Nathalie ROCHEFORT, Francis VÉRON, Véronique PAIMBLANC et Alain LEVALLOIS, Adjoint ;

Auguste LEFRAS, Jacqueline RICHARD, Rolande PRINGAULT, Jacqueline LAIR, Denis POUPION, Bernard LE BLANC, Éric LAIR, Jean-Louis GANNÉ, Olivier COSTARD, Réjane ALEXANDRE, Delphine TIRTAINE, André CHAPDELAINÉ, Edith LE BRUN, Isabelle MARTIN et Christine SANSON Conseillers Municipaux ;

formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absents excusés : Nicolas PERRIER et Sandra FORTIN

Absents : Brigitte BEUREL et Bruno DESGUÉ

Procurations : Nicolas PERRIER, a donné pouvoir à Alain ROUSSEL

Sandra FORTIN, a donné pouvoir à Monique SOUL

Secrétaire de séance : Véronique PAIMBLANC

Convocation adressée le 6 novembre 2023
et affichée le 6 novembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 27
Présents : 23 Votants : 25

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents, le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2221-15 du CGCT, il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. La proposition est adoptée, il s'agit de Véronique PAIMBLANC

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances du 6 juillet et 21 septembre 2023 qui ont été transmis aux conseillers. les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité, avec une observation de particulière de Edith LE BRUN qui souhaite que le dernier P.V. soit rectifié dans ce sens car sa question sur le logement de Le Mesnil Rainfray concernait juste sa mise en location et non pas sur de futurs travaux.

DELIBERATIONS

ESPACE SANTÉ - VIE ÉCONOMIQUE – OCCUPATION DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Docteur IANCU, souhaite louer le cabinet 3^e « généraliste » et le bureau 3f y adossé, mais il s'avère que l'emplacement d'un des radiateurs du cabinet ne lui permet pas d'installer sa table de consultation. Ce radiateur va donc être supprimé et de ce fait, il faudra peut-être revoir la puissance de l'unique radiateur. L'entreprise ID Energies va être contactée.

Afin de ne pas abîmer les murs avec les chaises et bureaux, de nouvelles cimaises vont être installées dans le bureau des infirmières et de la kinésithérapeute.

Jean-Yves HAMEL a présenté Mme Laure MATHIEU, Podologue, qui souhaiterait s'installer dans l'espace santé. L'espace santé étant déjà occupé par des praticiens, ne peut l'accueillir, il lui a donc été proposé de s'installer dans l'espace co-working, où les cloisons sont modulables. Un local de 30 m² peut lui être loué avec le partage de la salle d'attente avec Mme QUARANTA, reflexologue, installée depuis janvier 2023.

L'entreprise SVENSSON Group dont l'antenne française, se situe à DOMÈVRE SUR AVIÈRE dans le département des Vosges, reprend le bâtiment de la société Contact.

Svensson Group est un groupe européen de sociétés basé à Falkenberg (Suède), spécialisé dans les équipements de conditionnement et de manutention, principalement destinés au secteur des câbles, fils et tuyaux flexibles. Ils sont spécialisés dans la fabrication et fourniture de tourets et travaillent pour l'usine Acome.

Mme LASSERON Morgane, toiletteuse canine, souhaite s'installer à JUVIGNY LE TERTRE à compter du 1^{er} janvier 2024. Il lui a été proposé de louer le local situé au-dessus du salon de coiffure qui dispose d'un espace suffisant à son activité. Le montant de son loyer s'élèvera à la somme de 120,00 €/mois auquel sera ajouté 30,00€/mois de provision pour charges.

Ce local est pour l'instant mis à disposition de l'association Juv'Anim comme espace ados.

Dans le cadre de la réorganisation des 7 salles des fêtes que possède la commune, il est envisagé de faire de la salle de Juvigny Le Tertre une antenne socio-culturelle.

Par ailleurs, le secours catholique et la « Main heureuse » souhaitent des locaux plus adaptés à leurs activités.

De même, le Club du 3^{ème} âge, utilise la partie de la salle des fêtes coté « bar » et l'ancien bar comme espace de rangement.

Il est donc proposé une organisation comme suit :

- Espace Ados → locaux actuels du Secours Catholique,
- Secours catholique & la « Main heureuse » → salle de réunion et ancien bar,
- Club du 3^{ème} âge → salle coté bar et pièce où les tables sont actuellement rangées,
- Tables → démontage de la scène et pose d'une cloison avec un aménagement afin de pouvoir y ranger les tables et si possible les chaises.

Messieurs TASSEL et ROUSSEL ont rencontré Madame DE LAUNAY, représentant de l'antenne du Secours Catholique de Juvigny-Les-Vallées et Monsieur Daniel HAMON, président du Club du 3^{ème} âge, Après discussion, à partir du 1^{er} janvier 2024, l'organisation précédemment citée sera mise en place.

Mme LEBIGOT, a fait part de son intention de prendre sa retraite au mois de juin 2024, le devenir de la boucherie est en question. Une rencontre avec le Syndicat de La Boucherie et La Chambre des Métiers est prévue afin d'envisager les possibilités de pérennisation de ce commerce.

Un dossier de candidature « Village d'Avenir », pour sa partie « Ouverture de lieux de convivialité- commerces, tiers lieux etc. » a été déposé en Préfecture les lauréats seront nommés en décembre 2023.

23 11 056 – REHABILITATION DE DEUX IMMEUBLES DE 9 LOGEMENTS AVEC ASCENSEUR – AVENANT N°1 – LOT 6 CARRELAGE-FAIENCE

Alain ROUSSEL, expose au conseil que la mise en œuvre de chapes est impérative pour la création de douches et salles de bains PMR.

Après démolitions et analyse du BET structure et du bureau de contrôle, il est apparu que la résistance des planchers existants n'était pas justifiable au regard des nouvelles charges prévues par ces chapes. La mise en place de chapes allégées est donc la recommandation à suivre et fait l'objet de l'avenant n°1.

Monsieur le maire :

- rappelle que le lot 6 a été attribué à la SARL LAINE CLAUDE de SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME pour un montant de 33 975,60 € HT soit 40 770,72 € TTC, par délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022,
- présente au conseil municipal l'avenant n°1 qui engendre une plus-value de 7 900,84 € HT soit 9 481,01 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à 23 voix pour et une abstention :

- De valider l'avenant n°1 du lot 6 de la SARL LAINE CLAUDE pour un montant de 7 900,84 € HT soit 9 481,01 € TTC ;
- D'habiliter Monsieur le Maire ou son Représentant à faire les démarches et à signer les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Le nouveau montant du marché est de 41 876,44 € HT soit 50 251,73 € TTC.

RESSOURCES HUMAINES - REVISION DU RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel doit être revu au moins tous les 4 ans.

Il se compose de deux éléments :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle, versée mensuellement ;
- d'un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent basé sur l'entretien individuel. Ce complément peut varier d'une année sur l'autre.

Les critères pris en compte en 2019 ont changé suite aux recrutements, il est donc impératif de revoir le RIFSEEP. Cette question sera revue au prochain CM.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « VALLEE DE LA SEE »

Informations sur l'avancée de la modification du périmètre.

Aucun document reçu de la Préfecture

S'agissant d'une modification significative par rapport à la consultation de mai 2023, cette nouvelle consultation (4 mois) débutera à compter de la réception d'une prochaine saisine, prévue fin novembre.

TRAVAUX VOIRIE - PROGRAMMATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Francis VERON, en charge de la voirie, présente avec la carte de Juvigny-Les-Vallées les travaux envisagés sur 2023 et 2024. Une consultation d'entreprise va être lancée en décembre.

23 11 057 – AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE DES ECOLES Y COMPRIS L'ISSUE DE SECOURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - PRESENTATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

La rue des Ecoles permettant l'accès à la cour de l'école élémentaire, à la cantine et surtout à l'issue de secours du groupe scolaire, nécessite un aménagement afin de garantir la sécurité des usagers et des services de secours.

Un élargissement et la matérialisation de places de stationnement éviteraient que des véhicules se garent devant l'issue de secours.

Une bande enherbée est prévue au niveau de la première habitation afin de privilégier un écoulement naturel des eaux.

Le montant total de ces travaux d'aménagement et de sécurisation s'élève à la somme de 56 161,25 € HT

soit 67 393,50 € TTC.

Après avoir pris connaissance des plans et entendu l'exposé de Monsieur le maire, il est demandé au conseil municipal

- d'approuver l'aménagement de la rue des Ecoles pour sa partie située entre le derrière de la mairie et l'école,
- de solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des Amendes de Police aux taux les plus élevés,
- de s'engager à ne pas commencer les travaux avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

LOGEMENTS- BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - TRAVAUX ET GESTION

Un terrain agricole de Chérencé Le Roussel, d'une contenance de 3 ha 03 a 63 ca, fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec la SAFER depuis 2018 et arrive à échéance au 31/12/2023.

Après discussion, il est décidé de renouveler cette convention pour 6 ans.

Logement communal anciennement occupé par la famille SCHNEIDER en cours de rénovation par les services techniques.

Montant du loyer 359,00 €/mois. Dès la fin des travaux ce logement va être remis en location.

Le studio attenant au logement sus dit, nécessite de gros travaux, un rendez-vous avec le cabinet FL Plan Prestation est programmé afin de pouvoir envisager son aménagement et sa rénovation. Son loyer était de 84,56 €/mois.

Pour les 2 logements le chauffage était facturé par la Communauté d'Agglomération, maintenant le grand logement est raccordé au réseau de chaleur de la chaufferie bois, par contre le studio devra être équipé car il n'est pas raccordé au réseau de chaleur.

Le remplacement du chéneau de la salle des fêtes de LE MESNIL-RAINFRAY a été réalisé par Les Toiture d'Augustin.

Jean-Yves HAMEL, fait part des problèmes récurrents d'infiltrations d'eau au niveau de la toiture de l'espace forme, l'entreprise LÉBOUCHER n'est toujours pas intervenue.

En ce qui concerne le chauffage, l'entreprise FOUBERT doit poser le nouveau système de chauffage, cassettes rayonnantes avec détecteur de présence, pour un montant de 9 632,16 € TTC, mais celle-ci est toujours en attente de l'intervention de l'entreprise LÉBOUCHER.

DISPOSITIF « MANCHE SERVICES »

Le 27 octobre dernier Michel GANNÉ de BEAUCOUDRAY, Conseiller départemental et Nicolas TARTEAUT, Chef de projets au Conseil départemental de la Manche, sont venus au pôle administratif afin de présenter le dispositif « Manche Services ».

La mise en place de ce dispositif permettrait de rendre un service supplémentaire à la population.

Un aménagement des locaux du pôle administratif devra être étudié dans le cas de l'accueil de ce nouveau service.

Lundi 20 novembre 2023, Xavier TASSEL, Alain ROUSSEL et Pascale ROYER vont se rendre à la mairie de SAINT-JEAN-D'ELLE (2 500 hab., commune nouvelle de 2016 regroupant les communes de NOTRE-DAME-D'ELLE, PRÉCORBIN, ROUXEVILLE, SAINT-JEAN-DES-BAISANTS et VIDOUVILLE) afin de visiter les locaux récemment aménagée et qui accueille le dispositif « Manche services ».

La présentation du dispositif M@nche services va être adressée à l'ensemble du conseil municipal.

23 11 058 – - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023

Monsieur le Maire Adjoint en charge de la Vie Associative soumet les demandes de subvention reçues en mairie.

Les dossiers ont été examinés en commission municipale « Vie Associative », et ses propositions d'attribution sont ainsi présentées.

Il est précisé que les décisions de ce jour ne font pas obstacle à ce qu'une association fasse une nouvelle demande portant sur une action particulière et/ou exceptionnelle.

Dans ce cas, la commission municipale « Vie Associative » l'examinera et la soumettra à un futur conseil municipal.

Chaque montant recensé dans le tableau ci-dessous a été voté individuellement afin que les élus membres du bureau de l'association concernée par le versement de l'aide ne prennent pas part au vote.

En ce qui concerne les dépenses engagées pour le Noël des enfants, il a été décidé d'allouer une somme de 25,00 € /enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité d'attribuer les subventions sur la base du tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Siège	Subvention 2023
ACPG CTAM	JUVIGNY LE TERTRE	300,00 €
Amicale des chasseurs du Canton	CHASSEGUEY	200,00 €
Amicale des Sapeur-pompiers de Juvigny les vallées	JUVIGNY LE TERTRE	2 000,00 €
ASCT Ass° Sportive et Culturelle du Tertre	JUVIGNY LE TERTRE	6 000,00 €
ASCT Ass° Sportive et Culturelle du Tertre/ exceptionnelle Minibus	JUVIGNY LE TERTRE	1 184,00 €
Ass° des Accidentés de la Vie (FNATH) Section Sourdeval	SOURDEVAL	200,00 €
Ass° des donateurs de sang Bénévoles Cantons limitrophes	SOURDEVAL	200,00 €
Ass° des Parents d'élèves de l'école de Juvigny les vallées (APE)	JUVIGNY LE TERTRE	1 500,00 €
Ass° Parents et Amis d'enfants Inadaptés (APAEI) FAM d'Avranches	AVRANCHES	65,00 €
Collectif des Musiques Pacifiques et Conviviales (CMPC)	LA BAZOGE	1 500,00 €
Comités des fêtes Noël des enfants 25 € par enfant pour 164 enfants	JUVIGNY- LES- VALLEES	4 100,00 €
GRIMPE	MORTAIN	200,00 €
JUV'ANIM	JUVIGNY LE TERTRE	13 000,00 €
Roller Club	JUVIGNY LE TERTRE	3 000,00 €
Téléthon du Tertre	JUVIGNY LE TERTRE	300,00 €
TOTAL		33 749,00 €

Xavier TASSEL, propose un regroupement des associations pour l'organisation du Noël des enfants, deux manifestations pourraient être programmées une à LA BAZOGE pour les enfants du versant Sélune et une à CHÉRENCÉ-LE-ROUSSEL ou LE MESNIL-TÔVE pour les enfants du versant Sée.

La question sera revue par la commission en charge de ces animations.

Plusieurs associations seront contactées afin de connaître leurs besoins financiers.

Un rendez-vous va être pris avec l'association Les Cèdres (Loisirs Education Solidarité Centre pour le Développement Rural Economique et Social) dont le siège social est à Brecey afin de leur demander une participation financière pour la rémunération du nouvel animateur de Juv'Anim qui intervient aussi dans le cadre de leur association.

ROULOTTES - MOBIL HOME ET CARAVANES

La préfecture nous demande de veiller à l'installation de ces habitats de loisirs qui sont interdits hors zones dédiées.

Chaque maire délégué est invité à faire un état des lieux sur son territoire.

INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Monique SOUL demande si la mairie a connaissance de l'avancement de la mise en place de la fibre sur tout le territoire.

Doc. Activité de l'agglomération, la capacité de couverture financière de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie ne cesse de diminuer. Une réunion sur le PPI (plan pluriannuel d'investissement) est programmée le 7 décembre prochain.

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de mettre en place un PLUI unique couvrant tout le territoire de la CA Mont Saint Michel Normandie.

Lors de la dernière réunion du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), il a été fait part aux élus du peu de surfaces urbanisables pour les 10 ans à venir.

Jacqueline RICHARD, donne le bilan des repas des aînés qui se sont déroulés les 24 septembre et 8 octobre derniers. Ces 2 repas ont réuni 220 convives et représentent un coût de 7 795,78 €, 2 traiteurs sont intervenus Madame Catherine LEBIGOT et Monsieur Thierry HAMEL.

Un grand merci aux conseillers municipaux, aux membres du CCAS et aux jeunes bénévoles qui ont servis ce repas, cette aide a été très appréciée par les aînés.

Une réunion « Bocage & Eau » est programmée le vendredi 24 novembre 2023 à Avranches, cette réunion sera animée par M. Théo DECLÉE, Juriste assistant « Justice de proximité » du Tribunal de Coutances.

Au cours de cette réunion, la réglementation et la protection des zones humides, du bocage et de l'environnement seront exposées et un outil de travail à destination des collectivités sera présenté.

Le mail d'invitation à cette réunion a été transmis aux maires délégués.

Une visite des chemins est fixée au samedi 2 décembre 2023 – RDV à 9h à CHÉRENCÉ-LE-ROUSSEL.

Bernard LE BLANC, demande si la commune participe à la célébration des 65 ans de sacerdoce du Père LEFORT qui aura lieu le dimanche 17 décembre prochain.

Après discussion, les membres du conseil municipal, décident de la prise en charge du vin d'honneur

La date des vœux du maire est fixée au samedi 13 janvier 2024 à 11h.

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 21 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 23h.